

# chicane

Le journal d'information du CAUE de l'Hérault

décembre

2 0 0 8

82

## sommaire

**Un nouveau Président pour le CAUE de l'Hérault** p. 2

**Habitat solaire**  
*Palmarès du 11<sup>ème</sup> concours* p. 3

## HABITAT SOCIAL

**Le logement social n'est plus ce qu'il était** p. 4

**Des exemples d'ici et d'ailleurs** p. 5

**Trois maires témoignent** p. 10  
*à Cesseras, Lunel-Viel et Frontignan - La Peyrade*

**Paysage** p. 15  
*Les Grands Sites à l'épreuve de la photographie, 10<sup>ème</sup> rencontre des Grands Sites*

**Urbanisme** p. 17  
*Stationnement et surfréquentation des sites, l'exemple de Minerve*

**Scolaire** p. 20  
• *Rencontres Photographique d'Arles - Rentrée 2008*  
• *De l'architecture dans les collèges et les lycées - 10 ans d'actions*

**Le bois et l'architecture en Languedoc-Roussillon** p. 22  
*Une exposition à venir*

**Déballage** p. 24

CONSEIL  
d'architecture  
d'urbanisme &  
de l'environnement  
de l'Hérault

*Il est plus blême...  
mon HLM!*

**Objet de toutes les attentions, le logement social fait bonne figure dans le peloton de tête des logements innovants.**

**Les contraintes économiques et les enjeux sociaux poussent maîtres d'ouvrage et concepteurs à en améliorer les performances.**

**A l'heure du Grenelle de l'Environnement, le logement social montre la voie !**



## CO2 à nous 2 !

Le diaporama, «dessiné et animé», réalisé par le CAUE (voir **chicane** n° 81), est en ligne sur le site <http://herault.caue-lr.org> dans la rubrique actualités.

Destiné aux écoliers et collégiens et à leurs enseignants, il aborde de

manière simple et ludique les préoccupations environnementales du moment, l'impact des constructions sur notre environnement et la façon dont remédier à nos excès de CO2. Un questionnaire permettra aux élèves de mémoriser ce qu'ils ont vu et appris pendant la présentation. Des visites de quartiers, de réalisations peuvent compléter utilement cette approche citoyenne. Ce diaporama peut être utilisé pour un public plus large, comme point de départ à un débat sur la qualité environnementale.

## Félines Minervoises «vivre ensemble, vivre bien»

La volonté des élus de Félines est de mettre en oeuvre des projets propres à créer du lien entre les habitants : cheminements piétons, espaces publics, lieux de rencontre... Ils souhaitent également que les futures habitations ne soient pas synonymes de banalisation, d'individualisme et participent à la vie du village. Dans ce contexte, le CAUE accompagne la commune dans l'élaboration d'une stratégie globale sur le village, ses espaces publics et les extensions à venir, ainsi que sur la concrétisation des actions identifiées.

## LE NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE CAUE DE L'HÉRAULT

Les élections cantonales et municipales du printemps dernier ont entraîné quelques mouvements au sein du conseil d'administration du CAUE de l'Hérault. Frédéric Roig ayant été appelé à de nouvelles et lourdes responsabilités, un nouveau président, le huitième du nom, a été brillamment élu : Michel Guibal, Conseiller général du canton de Montpellier 1. Enseignant en droit de l'urbanisme, il fut, trois années durant, adjoint à l'urbanisme de la ville de Montpellier avant de tenir le rôle de Premier adjoint, de 2004 à 2008. C'est dire si l'architecture et l'urbanisme ne lui sont pas étrangers !

Dans cet élan, l'élection au sein du Conseil d'administration de la Fédération nationale des CAUE ne fut qu'une formalité.

Saluons également l'arrivée de Christophe Moralès, Conseiller général du canton de Montpellier 6, architecte-urbaniste et enseignant à l'école d'architecture de Montpellier.



## ALAIN MÈNE-SAFFRANÉ S'EN EST ALLÉ

Alain était administrateur du CAUE depuis 1992 et faisait partie de ces amis fidèles qui comptent vraiment pour notre petite structure et pour ses membres. Architecte et urbaniste comme beaucoup parmi nous, nous partagions les mêmes préoccupations, les mêmes combats, la même éthique. Il a marqué l'histoire du CAUE, à sa manière discrète, mais soutenue. Nous lui avons également proposé de siéger au sein de notre commission paritaire, tant sa sagesse, son attention aux autres



et son sens de l'équité nous apparaissaient précieux. Alain était aussi un professionnel rare, étranger à toute démarche commerciale, fidèle à ses convictions et soucieux de sensibiliser ses interlocuteurs pour les engager vers plus de qualité.

Adeptes des déplacements doux, nous avons plaisir à le croiser dans le quartier, à vélo ou en petites foulées. Mais, aux derniers jours de l'été, Alain s'en est allé.

*«En parcourant la ville de Montpellier en quêtes d'architectures contemporaines de qualité, j'étais tombé en admiration, il y a quelques années de cela, devant un petit immeuble 10 rue de la Raffinerie, qui s'inscrit avec bonheur dans une rupture de continuité entre deux alignements de constructions haussmanniennes. Un décrochement polygonal, logeant un escalier à vis, fait le lien avec un des pignons mitoyen et une courette sur rue. Celle-ci plantée d'un néflier et d'un bananier crée l'événement sur le trottoir tout en éclairant une large verrière. Coup de cœur. J'ai voulu rencontrer les maîtres d'œuvre qui avaient travaillé avec tant de finesse. C'est ainsi qu'Alain et Philippine Mène-Saffrané sont venus présenter leur réalisation devant les étudiants de mon studio à l'ENSAM et que nous sommes devenus amis. Aujourd'hui Alain nous a quittés, mais cet immeuble, comme d'autres, qu'il a conçus témoignent encore longtemps de son intelligence et de sa sensibilité.»*

André SCOBELZINE, architecte, enseignant



Dessin André Scobelzine

## UNE VOIRIE POUR TOUS

**Le partage des connaissances, la diffusion d'éléments de méthodes concernant l'aménagement de la voirie et de l'espace public urbain sont au cœur des préoccupations du groupe de travail «voirie et espace public : maîtrise d'ouvrage et projets», mis en place par le CERTU.**

Actif, ce groupe s'est rapproché depuis plusieurs années du réseau des CAUE, trouvant des partenaires de terrain très impliqués dans des problématiques liées à la conception des espaces publics. Transmission de pratiques, accompagnement des collectivités, concertations, développement de voies cyclables intégrées sont autant de sujets et de savoir-faire à partager. La récente journée technique qui s'est tenue à Aix-en-Provence le 7 octobre dernier, portait sur la prise en compte des usagers de la voirie.



Devant un public d'environ 200 professionnels, intervenant pour le compte de diverses collectivités, le CAUE de l'Hérault présentait l'exemple de la traversée de Vic-la-Gardirole dans l'Hérault aux côtés des concepteurs de l'Atelier Sites. Cette opération d'aménagement urbain permettait de démontrer le caractère indissociable des préoccupations techniques, fonctionnelles, sécuritaires mais aussi d'usages et de mise en valeur patrimoniale qui doivent guider un tel projet. Un changement profond de la façon de concevoir les espaces publics doit s'opérer. Si les mentalités évoluent, il reste encore beaucoup de travail à faire pour rattraper notre retard au regard de nombreux pays d'Europe. La remise en question de pratiques bien ancrées et du cloisonnement des disciplines constituait l'enjeu de ces rencontres.

**«Comprendre l'espace public pour mieux programmer son aménagement»**  
165 pages, 30 euros, CERTU, coll. dossiers,  
Préface de Christian Gaudin, président de la FNCAUE,  
diffusion sur le site du CERTU : [www.certu.fr](http://www.certu.fr)

## «HABITAT SOLAIRE - HABITAT D'AUJOURD'HUI»

**Le palmarès du 11<sup>ème</sup> concours récompense l'architecte Pierre Tourre**

Dans son numéro de septembre-octobre 2008, la revue Systèmes Solaires dévoile les lauréats du 11<sup>ème</sup> concours consacré aux réalisations remarquables, exemplaires par leur conception architecturale, leurs performances énergétiques et les techniques constructives employées.

Sur les 13 prix et mentions de cette édition, le jury a retenu trois réalisations dans l'Hérault. Une réhabilitation de maison individuelle à Agonès dont le maître d'œuvre est Serge Jauré, architecte installé à Ganges, le lycée Jean-Jaurès à Saint-Clément-de-Rivière et l'Hôtel de ville de Juvignac, deux bâtiments que l'on doit à l'architecte montpelliérain Pierre Tourre qui s'est vu également décerner le «Prix spécial de l'architecture».

**Ancienne bergerie reconvertie en habitation - Serge Jauré, architecte - AGONÈS**  
*L'entrée se fait à travers un jardin d'hiver éclairé en toiture par une verrière composée pour moitié de panneaux photovoltaïques.*

**Hôtel de Ville - Pierre Tourre, architecte - JUVIGNAC**  
*Bâtiment en forme de U autour d'un patio. Parement des façades en pierre ou bois. Les ouvertures sont le résultat d'un compromis entre esthétique, éclairage naturel et protection solaire.*



### Contacts

Editions Observ'ér, 146 rue de l'Université  
75007 Paris - Tél : 01 44 18 00 80  
[www.energies-renouvelables.org](http://www.energies-renouvelables.org)  
Numéro spécial : septembre-octobre 2008  
N° 187 - 38 €

## HABITAT SOCIAL : PLUS ET MIEUX

*Le logement social n'est plus ce qu'il était !*

*Il est plus beau, plus économe en énergie, plus innovant.*

**Pimpant, au cœur des villes, le logement social s'impose dans de nombreuses régions de France, il s'érige même en modèle, à la pointe des exigences environnementales.**

**Partout en France, l'habitat social, qui n'a de cesse de se défaire de son image de barres délabrées, invente, expérimente, pour atteindre aujourd'hui l'exemplarité.**

**Dans le département de l'Hérault, construire davantage pour répondre aux besoins reste un défi auquel s'ajoute, de la part des acteurs et décideurs publics, une dimension qualitative.**

Dans cet objectif, le CAUE s'est vu confier par le Conseil Général une mission sur l'habitat social : comment valoriser son image, trop souvent vécue comme négative, pour le rendre attractif tant au regard de ses locataires que de la population et des élus des communes concernées. Les deux rencontres organisées, l'une à Montpellier, l'autre à Béziers, ont réuni en tout, une centaine d'élus et de techniciens décidés à agir.

La démarche à adopter est double : il s'agit d'une part, de favoriser des opérations s'inscrivant en continuité des tissus urbains, de proposer des formes urbaines innovantes, d'offrir plus de qualité dans la conception et la réalisation des espaces publics collectifs. D'autre part, de donner à l'habitat social des caractéristiques en accord avec le climat méditerranéen par les choix architecturaux, les systèmes constructifs, l'utilisation des énergies renouvelables.

Au cours de cette mission, plus d'une centaine d'exemples au plan national ont été recensés, puis analysés permettant d'avoir une vision d'ensemble des programmes d'habitat social à qualité environnementale conduits en France. Voici résumé en grands chapitres leurs principales caractéristiques.

*Le poids des dépenses liées au logement ne cesse d'augmenter, l'inégalité entre les Français se creuse. Selon la dernière enquête «Budget de famille» de l'INSEE de 2006, le logement est devenu «le poste qui différencie le plus les ménages en fonction de leur revenu». Dans les années 80, le poste logement représentait environ 12% du budget familial, aujourd'hui, s'il est resté stable pour les plus aisés, il peut pour les plus modestes atteindre la barre des 50%.*

*12 millions de personnes (soit un Français sur cinq) habitent dans le parc locatif social (4,2 millions de logements HLM) qui a pour vocation d'accueillir dans la mixité et dans la dignité tous ceux qui ne peuvent accéder au logement du secteur libre soumis aux conditions du marché. Dans l'Hérault, 70 % de la population est éligible au logement social.*

*Depuis quelques années, on ne peut plus réduire la question du logement social à une question de revenus et de niveau de loyer. Des engagements et des réalisations d'opérateurs HLM nous invitent à changer notre regard sur le logement social.*

### Le choix du site comme valeur du projet

Une des clés de la réussite tient, en tout premier lieu, à la localisation des opérations. C'est donc en priorité le choix du site et son raccordement avec l'existant qui compte pour implanter un habitat social. Fini les terrains excentrés, terminés les parcelles mal orientées ou qui nécessitaient des adaptations de sols si coûteuses qu'elles déséquilibraient les budgets. De nombreux exemples prouvent que l'habitat social peut être aujourd'hui central dans la recomposition de quartiers, à titre d'exemples : 29 logements «Place du Marché» à la Tour de

Salvagny (Rhône), à Echirolles (Isère), «le Kédros» et ses 43 logements (voir encadrés).

Parmi les questions cruciales, celle des déplacements intervient très en amont, au moment du choix du site en recherchant la proximité des transports publics, puis au stade du plan de composition qui devra proposer des liaisons piétonnes ou cyclables de manière à limiter autant que possible les déplacements automobiles. Mais le choix du meilleur site a son corollaire : la disponibilité du foncier et son prix.

### LA TOUR DE SALVAGNY (35 000 habitants) - Rhône (69)

*Recomposition du centre du village grâce à l'habitat social*

#### Relation du bâtiment avec son environnement :

Le bâtiment occupe une position stratégique au cœur du village, à la preuve d'un îlot offrant un front bâti à la place du marché ainsi constituée. Les terrasses et balcons s'ouvrent sur le cœur de l'îlot, plus calme et très végétalisé.

#### Energie et économies d'énergie :

- Eau chaude solaire, chauffage par chaudière collective à gaz à condensation
- Ventilation double flux avec récupération haut rendement
- Récupération des eaux pluviales
- Approche bioclimatique, recherche de compacité
- Eclairage naturel des parties communes
- Economies de charges prévisionnelles : 17% par rapport à un bâtiment RT base 2005
- Tri sélectif des déchets dans locaux communs et privatifs
- Charte chantier vert.

#### Caractéristiques des matériaux :

- Brique de terre cuite Monomur de 49 cm
- Absence de PVC pour les revêtements de sol
- Peintures NF environnement
- Enduits extérieurs à base de chaux.

#### FICHE TECHNIQUE

**Maître d'ouvrage :** OPAC du Rhône

**Maître d'œuvre :** Thierry ROCHE architecte – Olivier SIDLER et Tribu pour l'ingénierie HQE®

**Programme :** Résidence 29 logements soit : 21 PLUS, 8 PLS, 36 garages en sous-sol, 7 locaux commerciaux

**Organisation du bâti :** R+2, R+3, 4 cages d'escalier, 1 sous-sol

**SHON :** 3.693 m<sup>2</sup>

**Surinvestissement QE sur les 21 logements PLUS :** (enveloppe, ventilation, systèmes techniques, solaire) 118 €/m<sup>2</sup> de surface habitable soit 8 % du coût de la construction.

**Livraison :** 2009



Documents Thierry Roche





Documents OPH de Cannes



### CANNES-LA-BOCCA - Alpes Maritimes (06)

Au sein de l'écrin de verdure d'une ancienne roseraie, 15 maisons individuelles groupées : «Les Floribondas»

La construction de villas groupées plutôt qu'un immeuble collectif a été dictée par plusieurs contraintes : le respect des végétaux situés au centre de la parcelle, un sol instable et la présence d'une nappe phréatique à faible profondeur qui ne pouvaient accepter que des fondations légères et peu profondes.

Le choix constructif d'une ossature bois sur dalle de béton avec remplissage en panneaux pré-peints en fibrociment, s'est donc imposé pour ses qualités environnementales et son faible poids, limitant des fondations spéciales.

Les villas, de type 3 et 4 pièces, sont réparties en 3 ensembles de 2 bandes non parallèles encadrant une placette piétonne arborée. Toutes les villas bénéficient d'une terrasse au sud et d'un jardin privatif au sud et au nord. De vastes celliers et espaces de rangement sont intégrés aux constructions.

La desserte se fait par des chemins piétonniers jamais éloignés de plus de 50 mètres du parking repoussé en limite de parcelle.

Ce projet présente une double logique économique et bioclimatique se traduisant par une imperméabilisation minimale des sols, l'orientation sud de toutes les maisons et le respect des plantations existantes, avec le souci de préserver l'écrin de verdure d'une ancienne roseraie.

Par forte chaleur, l'air intérieur reste frais grâce à de vastes combles très ventilés et à la capacité d'isolation naturelle du bois renforcée par l'utilisation d'ouate de cellulose en isolation.

#### FICHE TECHNIQUE

**Maître d'ouvrage** : Office Public de l'Habitat de Cannes

**Maître d'œuvre** : HANNOUZ et JEANNEAU, architectes

**Programme** : 15 maisons individuelles prêt locatif social (PLS) dont 10 T4 et 5 T3.

**Livraison** : juin 2006

**Coût de l'opération** : TTC 2 715 490 euros. Subventions (Etat, Département, ville) : 830 733 €

### Des outils d'intervention foncière

Si la question foncière s'est toujours posée comme préalable à toute stratégie d'aménagement, les élus en détiennent la clé. Les outils ne manquent pas, à commencer par les PLU. Déjà, la loi SRU permettait d'inscrire dans le PLU, des **emplacements réservés\*** destinés à la réalisation de logements respectant la mixité sociale. L'intérêt étant de définir un site prioritaire, d'anticiper l'acquisition du terrain, de geler tout autre projet de construction. La loi ENL (Engagement National pour le Logement) du 13 juillet 2006 a institué une nouvelle servitude d'urbanisme, applicable dans les zones U et AU, qui donne aux communes et aux EPCI la possibilité de **délimiter des secteurs** dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, celui-ci devra comporter obligatoirement un pourcentage de logements sociaux.

La loi ENL prévoit également, dans des secteurs délimités par décision du Conseil Municipal, **une majoration de COS** jusqu'à 50% pour des opérations comprenant au moins 50% de logement social. Ce dispositif s'applique aux permis de construire délivrés avant le 1er janvier 2010.

**Un dépassement du COS**, dans la limite de 20%, est aussi autorisé pour toutes constructions remplissant des critères de performances énergétiques loi POPE\*\* (loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Énergétique) de juillet 2005. Dans l'Hérault, le Département conduit une politique d'aide à

l'acquisition très active. De même, il intervient en soutien aux opérateurs comme Hérault Habitat, office public à vocation sociale, et Hérault Aménagement qui, au-delà de sa mission d'aménageur, est apte également à accompagner les élus dans la conduite de leurs projets.

\*Emplacements et secteurs réservés dans le PLU : article L.123-2 du code de l'urbanisme

\*\*Loi POPE : Articles L.128-1 et L.128-2 du code de l'urbanisme

### Les enjeux de la conception

La mixité urbaine implique une offre diversifiée de logements, adaptée à une société en mutation. Les logements standard reproduits à l'identique sont révolus. Des familles recomposées nécessitent une chambre supplémentaire pour répondre à une garde alternée, des personnes âgées n'ont plus besoin d'un grand appartement lorsque les enfants sont partis, des personnes seules, des jeunes couples ont d'autres demandes. L'offre doit s'adapter aux modes de vie, tout comme aux différentes périodes de la vie. Tous ces critères impliquent une plus grande attention à la conception et ce, à double titre. Tout d'abord pour sortir des aménagements stéréotypés et proposer des solutions originales, variées et inventives tout en respectant les critères économiques. Ensuite pour rechercher des économies d'énergies, car la manière de concevoir les logements joue un rôle essentiel, particulièrement dans nos régions où recherche du confort

d'été et réduction du chauffage sont d'égale importance. C'est dire le rôle fondamental des concepteurs qui doivent mettre en œuvre tout leur savoir-faire pour répondre à l'ensemble de ces contraintes. Ils ont, à leur disposition, de plus en plus d'outils et de moyens. Ainsi, on peut mesurer les incidences de tel ou tel phénomène climatique sur le bâtiment : l'effet du vent sur une paroi peut déterminer la constitution de cette paroi, son épaisseur, sa texture, sa couleur etc... Le travail du bureau d'étude TRIBU, aux côtés de l'architecte Pierre Tourre, illustre parfaitement ces principes, appliqués notamment dans la conception de la ZAC des Pielles à Frontignan (voir **chicane** 81).

### Un habitat innovant sur le plan énergétique

Le contexte national du Grenelle de l'Environnement, l'envolée du prix des énergies fossiles avec, pour corollaire, la hausse des charges pesant sur les locataires dont la solvabilité est menacée, ne peuvent qu'inciter les organismes HLM à s'engager davantage dans la voie du développement durable. La consommation du patrimoine social est, déjà, en moyenne 30 % inférieure à celle des autres habitations et 40% des constructions neuves bénéficient du label Haute Performance Énergétique (consommation inférieure d'au moins 8% aux normes réglementaires) alors qu'il n'y a pratiquement pas dans le secteur privé.

### ECHIROLLES (35 000 habitants) - Isère (38)

Lauréat 2006 catégorie grand collectif - construction neuve, dans le cadre de la biennale de l'Habitat durable, promue par la ville de Grenoble.

#### L'affirmation du caractère urbain du bâtiment

Le bâtiment R+5 et R+4, constitue l'angle de deux rues perpendiculaires. Sa forme en L, en bordure de parcelle, permet de dégager un vaste jardin en cœur d'îlot, à la fois espace de jeux et lieu de promenade. Par sa composition architecturale et grâce à de larges coursives, les habitants profitent d'une perspective sur la ville et sur le jardin, alors que des passages piétons publics bordent les rez-de-chaussée dédiés aux commerces.

#### Conception bioclimatique à forte inertie thermique

- Compacité du bâtiment.
- Isolation par l'extérieur et réductions conséquentes des ponts thermiques.
- Double orientation des appartements facilitant la ventilation naturelle.
- Optimisation de l'orientation des loggias : ouverture au sud avec protections solaires et à l'ouest, des persiennes coulissantes en bois.
- Valorisation des énergies renouvelables, apport de la lumière naturelle.

#### Gestion des eaux pluviales

Une tranchée drainante est creusée dans l'espace planté du jardin en cœur d'îlot, permettant l'infiltration directe des eaux pluviales sur la parcelle. Seulement 20% seront rejetées au collecteur.

#### Energie et économies d'énergie

- 56 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques couvrent 40% des besoins en eau chaude sanitaire.
- 100 m<sup>2</sup> de capteurs photovoltaïques couvrent 50 % des besoins en consommation électrique des espaces communs.
- L'entretien et la maintenance des installations solaires sont facilités par leur position sur des toitures terrasse, les panneaux solaires photovoltaïques formant les garde-corps.

#### FICHE TECHNIQUE

**Maître d'ouvrage :** OPAC 38

**Maître d'œuvre :** CHABAL Architectes

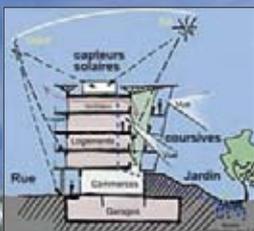
**Assistance à la maîtrise d'ouvrage HQE® :** Trivalor

**Programme :** 43 logements - espace commercial, 34 garages

**Surfaces :** 4580 m<sup>2</sup> SHON (commerces 600 m<sup>2</sup>, logements 3980 m<sup>2</sup>)

**Livraison :** 2007 / **Coût des travaux :** 3,97 M.€ HT

**Coût total :** des logements 5 523 000 € HT



# HABITAT SOCIAL

## La conception au service des économies d'énergie

Parmi les solutions les plus éprouvées, les logements traversants donnent de bons résultats, permettant, l'été, une bonne ventilation naturelle. La présence de coursives extérieures est également fréquente, on privilégie ainsi l'éclairage naturel en diminuant les circulations verticales, on donne au bâtiment un caractère plus compact moins sensible aux déperditions d'énergie. Les espaces annexes prennent toute leur importance servant à la fois d'espaces tampons pour isoler du froid ou du chaud, mais également propices au séchage du linge grâce à des systèmes de récupération de la chaleur produite par les équipements ménagers.

Bien entendu, les énergies renouvelables sont largement employées. En premier lieu, **le solaire sous forme active** avec la production d'eau chaude ou la production de courant photovoltaïque servant à l'éclairage des parties communes.

**Le solaire, sous forme passive**, détermine l'orientation des bâtiments, mais aussi la disposition et la répartition des pièces. Les architectes, grâce à leur connaissance des technologies de pointe, associent l'emploi de matériaux de plus en plus performants avec les fondamentaux : protections solaires au sud, protection au froid au nord, sans oublier le rôle primordial de la végétation.

C'est sur le poste chauffage que l'on trouve le plus de diversité : raccordement à un réseau de chauffage urbain collectif au bois, au gaz, utilisation de la ventilation mécanique contrôlée double flux, planchers chauffants solaires, chaudières couplées à des capteurs solaires, poêles ou cheminées en complément d'un chauffage au gaz dans des villas.

## Les choix constructifs

Le bois et la brique de terre cuite Monomur sont les matériaux les plus utilisés dans la construction, pour atteindre des performances énergétiques.

## Le bois, un matériau à redécouvrir

*Ce matériau présente des qualités thermiques, esthétiques, environnementales, des avantages alliant un haut niveau de qualité et la maîtrise des coûts.*

*Le recours à l'utilisation du bois s'inscrit dans la perspective de l'accord cadre «Bois Construction Environnement», signé en 2001 par l'Union Sociale pour l'Habitat, qui vise à augmenter la part du bois dans la construction de 25% en 10 ans. Cet objectif représente une élimination annuelle de 7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> supplémentaires, 1m<sup>3</sup> de bois stockant 1 tonne de CO<sub>2</sub>.*

- *Le bois est le seul matériau renouvelable, sa production, sa transformation et sa mise en œuvre sont faiblement consommatrices en énergie : un bâtiment structure bois consomme 2 à 3 fois moins d'énergie pour être construit. Les bois exotiques ne sont pas utilisés.*
- *Le bois est un matériau isolant : il diminue fortement les ponts thermiques, on peut y incorporer de fortes épaisseurs d'isolants (ouate de cellulose).*
- *Il est très performant pour lutter contre le bruit.*
- *Par la légèreté des structures, il facilite la construction sur des terrains difficiles.*
- *Un chantier à ossature bois est un chantier propre par rapport à un chantier maçonnerie.*

**Le bois** est utilisé pour les murs sous forme de panneaux à ossature bois préfabriqués et assemblés en atelier, pour les planchers, ou en éléments de façade.

L'isolation est réalisée en laine minérale, ouate de cellulose, on trouve même des isolations en plumes de canard.

**La brique Monomur** est employée avec une épaisseur variant de 37 à 50 cm. Elle présente des qualités de confort thermique et acoustique, assure une bonne respiration des parois, évitant de ce fait les effets de condensation et d'humidité, source d'inconfort. Lorsque la brique est associée à une isolation thermique par l'extérieur (laine de roche ou laine de chanvre), les performances thermiques sont accrues, sans diminution des surfaces habitables. La brique peut recevoir un enduit extérieur à base de chaux.

## L'accompagnement des locataires

Un des premiers effets de l'introduction de la qualité environnementale dans la construction du logement social sera d'inverser le processus de dévalorisation qui a souvent affecté ce type d'habitat. En effet, chaque commune comme chaque opérateur utilise légitimement des arguments qualitatifs pour montrer sa bonne conduite et appuie souvent sa politique de communication sur les opérations réalisées. En outre, les futurs habitants sont souvent impliqués dans le mécanisme de réalisation de l'opération de construction. Ces derniers sont informés ou formés à l'adoption d'un comportement écocitoyen. Des guides spécifiques d'utilisation de leur résidence leur sont remis et quelquefois un suivi permet d'évaluer les résultats obtenus ainsi que les éventuelles marges de progrès à faire.

## Les impacts au plan financier

Pour le locataire, l'objectif vise à faire baisser les charges locatives, mais les données actuelles ne permettent pas d'annoncer avec certitude des chiffres fiables, tant les économies varient d'une opération à l'autre. D'une manière générale, on a pu constater des économies comprises dans une fourchette de 17 à 30%.

Pour le bailleur, il s'agit actuellement d'un surcoût variable en fonction des opérations, dont on peut établir la fourchette entre 10 et 20 %. Ce terme de surcoût ne devrait d'ailleurs plus être employé très longtemps, car dès que s'appliquera la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, il s'agira bien alors d'un coût intégrant de manière obligatoire les critères imposés par le législateur. Par ailleurs, l'évaluation en termes de bilan est complexe, car elle inclut parfois l'entretien et les charges qui peuvent être source d'économies pour le bailleur sur du long terme. Actuellement, en plus du financement classique du logement social, on note dans presque tous les cas, le recours à des partenariats et à des subventions.

## Gagnant - gagnant

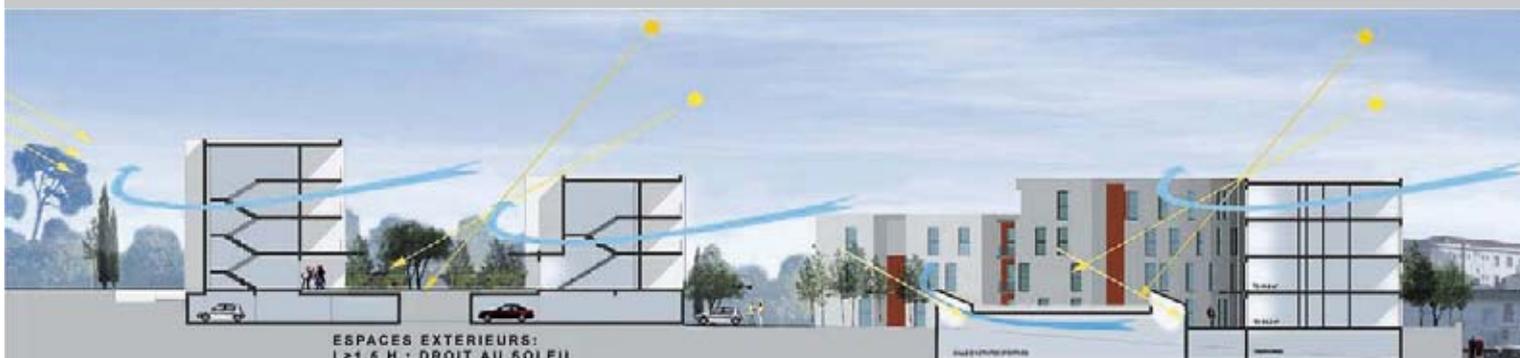
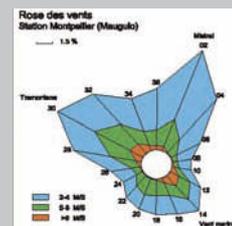
En conclusion, l'adoption de démarches environnementales n'a que des effets positifs, à commencer par la réduction des impacts environnementaux liés à la construction et au fonctionnement des logements, une qualité de vie améliorée par le soin apporté au confort thermique, acoustique, visuel, une plus grande attention à l'environnement végétal à des fins climatiques et d'agrément et une plus grande intégration à la ville et ses services...il était temps !

**MONTPELLIER - Faubourg Boutonnet - Hérault (34)***Un immeuble collectif de 50 logements*

Mistral, tramontane et vent marin, voilà un trio qui décoiffe et qui a imposé aux architectes toutes sortes de stratégies pour implanter au mieux les bâtiments sur le terrain. Ainsi au nord de la parcelle, deux bâtiments orientés nord/sud font barrage au vent tout en favorisant des zones abritées au sud qu'une haie coupe-vent complète à l'est. Au sud est de la parcelle, un troisième bâtiment forme un écran au vent marin protégeant les espaces verts au cœur de l'îlot. Les apports solaires sont favorisés grâce aux différences de hauteur des immeubles évitant ainsi les effets d'ombres portées. Les surfaces imperméabilisées sont réduites au maximum au profit d'espaces plantés.

**Énergies et économies d'énergie**

- Eau chaude sanitaire solaire.
- Panneaux photovoltaïques pour l'éclairage des parties communes, isolation par l'extérieur
- Orientation des immeubles nord/sud, seule une partie du 3ème bâtiment, en courbe pour des raisons d'urbanité, déroge à ce principe, les logements sont traversants pour une ventilation naturelle et un meilleur confort d'été.

**FICHE TECHNIQUE****Maître d'ouvrage :** Hérault Habitat**Maître d'œuvre :** Pierre TOURRE, architecte, Montpellier**Programme :** 50 Logements collectifs répartis en 3 bâtiments R+3 PLUS et PLAI, une salle d'activités sportives de 300 m<sup>2</sup>, Terrain 4370 m<sup>2</sup>**SHON :** 4768 m<sup>2</sup>**Montant des travaux :** 6,1 Millions €**Livraison :** fin 2008

Etudes de l'ensoleillement et des effets du vent au sein de l'îlot

Documents Agence Pierre Tourre



## Habitat social : 3 maires témoignent



**Jean-Bernard Tolomio**  
Maire de Cessero



**Jean Charpentier**  
Maire de Lunel-Viel



**Pierre Bouloire**  
Maire de Frontignan-La Peyrade

Les interviews sont extraites d'un film tourné en octobre 2008 et conçu pour le Pôle Aménagement Durable du Territoire du Conseil Général et le CAUE de l'Hérault

• **Moyens audiovisuels** : Département de l'Hérault, Pôle animation jeunesse sport culture loisirs et tourisme, Service ressources Unité audiovisuelle • **Réalisation** : Luc Bazin • **Coordination** : Michèle Bouis et Pascale Lakaf, CAUE de l'Hérault • **Image** : Roland Fruchier • **Son** : Xavier Brevière • **Montage** : Johan Helwig • **Caractéristiques techniques** : 9 minutes - DVD PAL 16/9

### CESSERAS

Commune de 420 habitants, située à 50 km à l'ouest de Béziers.

**chicane** : Le logement à caractère social interroge fortement les villes, mais qu'en est-il en milieu rural ?

• **Jean-Bernard Tolomio** : «Cela risque de vous surprendre, mais dans notre petite commune, nous avons grand besoin de logements sociaux. Nous en avons actuellement 12 et autant de demandes. Cela étonne peut-être les technocrates des grandes villes, mais c'est un besoin évident du milieu rural.

A Cessero, l'histoire a commencé avec la restauration de bâtiments anciens dans le village pour en faire des gîtes. Très vite nous nous sommes rendu compte que la population le vivait mal, car on satisfaisait un besoin qui n'était pas celui de la demande locale. De plus, les anciens logements des ouvriers agricoles qui s'occupaient des chevaux, étaient rachetés par des touristes et c'était autant de logements sociaux potentiels qui disparaissaient.»

**chicane** : Vos premiers logements sociaux sont au cœur du village. Comment avez-vous monté cette opération ?

• **J-B. Tolomio** : «Lorsqu'une bâtisse bourgeoise, située sur l'artère principale du village, s'est trouvée à la vente, nous avons eu l'idée de l'acheter pour réaliser une opération sociale après avoir mobilisé nos partenaires : Conseil Général, Région, Etat. Nous disposons aujourd'hui de 5 logements sociaux, tous différents, conçus par un architecte. Ils possèdent tous une mezzanine, les éléments de fer forgé existants ont été conservés et il y a des terrasses. Au rez-de-chaussée, nous allons y installer la poste.»

**chicane** : Comment avez-vous organisé l'avenir en matière de logements ?

• **J-B. Tolomio** : «L'expérience nous a appris que nous avons besoin de faire des réserves foncières, sans pour autant avoir de projet concret. C'est pourquoi au moment de l'élaboration du PLU, nous avons délimité un secteur à participation pour voirie et réseaux (PVR) même si une ZAC aurait été plus opportune. La commune maîtrise ainsi 8000 m<sup>2</sup> qu'elle a acquis à un prix très inférieur à ceux pratiqués aujourd'hui.

Sur cette base, nous souhaitons faire une opération maîtrisée, car on ne veut plus consommer du foncier inutilement. C'est d'ailleurs un des principes du PLU : arrêter le mitage dans la garrigue et privilégier les constructions autour des secteurs déjà urbanisés. On ne veut plus faire du logement classique avec la maison sur 2000 m<sup>2</sup> de terrain. On va essayer de trouver des solutions plus intelligentes qui ne dénaturent pas le village.»

Les cinq logements sociaux créés par la commune ont fait l'objet d'une réhabilitation très réussie.



Photo CAUE 34

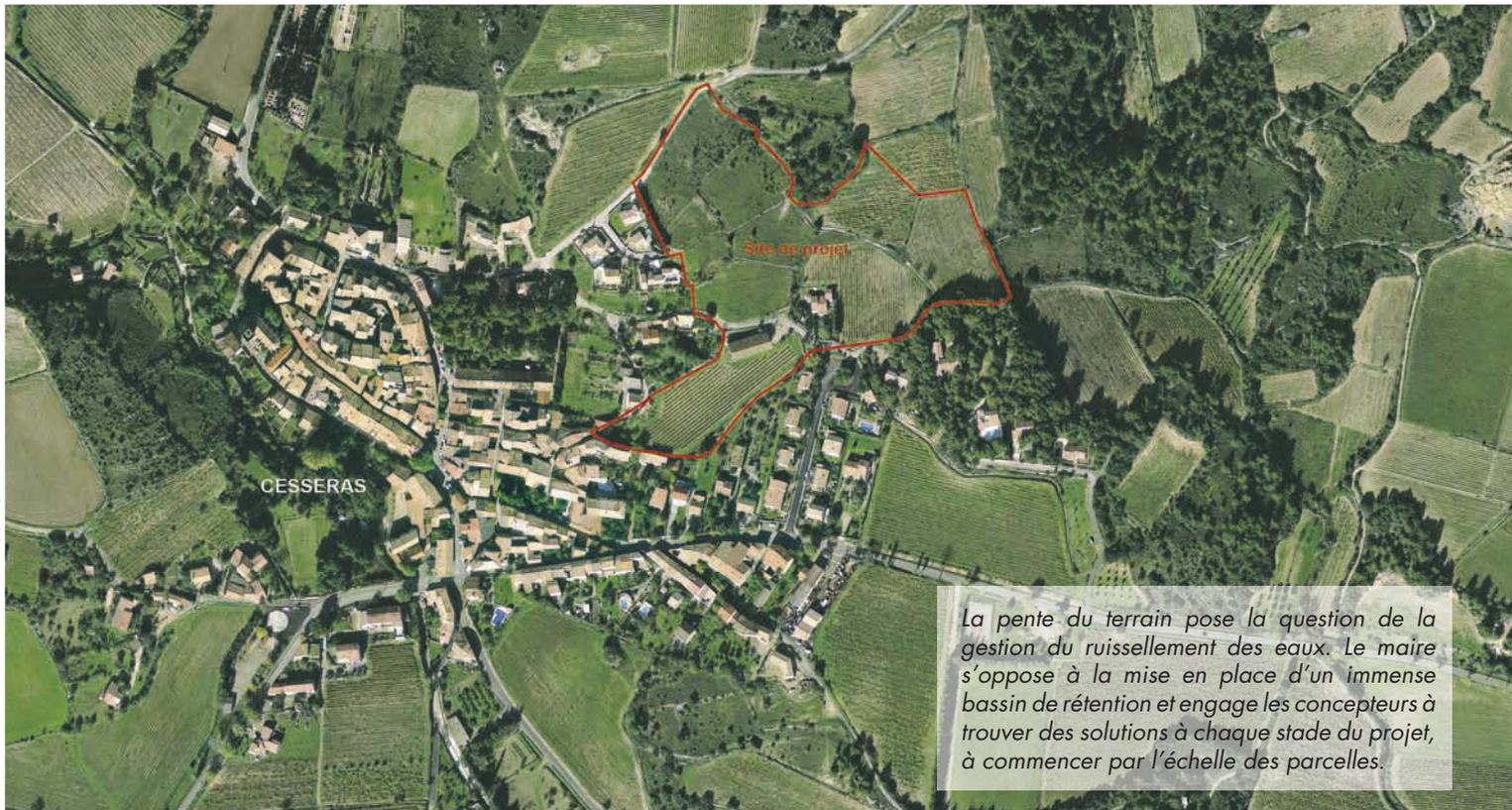


Photo aérienne source : GALIA mapping - 2005

La pente du terrain pose la question de la gestion du ruissellement des eaux. Le maire s'oppose à la mise en place d'un immense bassin de rétention et engage les concepteurs à trouver des solutions à chaque stade du projet, à commencer par l'échelle des parcelles.

Le projet urbain constitue une étape essentielle qui donne un cadre global à l'accueil des opérations qui se succéderont au fil du temps.

**chicane** : Comment vous êtes vous organisés pour faire aboutir votre projet ?

• **J-B. Tolomio** : « Nous avons été candidats à l'appel à projets « **Habiter sans s'étaler** » lancé par le Département et retenus. Dès lors, le CAUE nous a accompagnés, dans notre

démarche de projet, nous a aidés à définir les bases d'une consultation de concepteurs. Aujourd'hui, l'étude urbaine est aux mains d'une équipe d'architectes urbanistes et paysagistes, l'Agence Sites. »

## LUNEL-VIEL

Commune de 3520 habitants, située à 20 km de Montpellier

Elu maire en mars 2008, Jean Charpentier avait fait de l'urbanisme l'un des points forts de sa campagne électorale. Dans la nouvelle équipe municipale, c'est son 1<sup>er</sup> adjoint, Fabrice Fenoy, qui en a la charge.

**chicane** : Quelles sont vos priorités en matière d'urbanisme et d'aménagement ?

• **Jean Charpentier** : « Dès le début de notre mandat, nous avons décidé d'accorder au logement une grande importance. Le village connaît plusieurs problèmes de fonctionnement, auxquels nous allons remédier. En premier lieu, la question de la route nationale qui coupe le village en deux : nous souhaitons qu'elle devienne une voie communale, traitée en boulevard urbain et que sa fonction ne soit plus de couper mais de relier, de raccorder les deux parties du village. Vient ensuite la question du logement avec trois axes forts : la densification de l'existant par des opérations de rénovation urbaine, l'aménagement de 4,4 hectares de parc en parcours de santé, jardins familiaux, etc., et la transformation de la cave coopérative en éco-quartier. »



La route nationale devrait perdre son caractère purement routier pour un statut de boulevard urbain plus perméable aux échanges entre les deux parties du village.



Photo aérienne source : GAIÀ mapping - 2005

Opérations stratégiques, démarches de requalifications urbaines, espaces de respiration, un programme urgent pour redonner de la cohésion à un urbanisme pénalisé par ses lotissements.

**chicane** : Le premier programme de rénovation urbaine va s'appliquer au bâtiment de la poste. En quoi consiste cette opération ?

• **Jean Charpentier** : «La poste est située au centre du village et reste opérationnelle, mais juste au-dessus, deux niveaux vont être aménagés en logements sociaux. Cet exemple illustre nos choix : des logements pour tous au cœur du village, dans un objectif de produire une mixité sociale. Et nous ne pouvons pas imaginer non plus ces logements sociaux sans qualité environnementale, voire très haute qualité environnementale !»

**chicane** : Le développement durable est une préoccupation transversale à l'ensemble de vos projets, quelle est votre démarche ?

• **Jean Charpentier** : «Nous souhaitons avoir une vision globale du développement du village et pour cela, nous avons lancé une étude qui devrait nous le permettre. Cette étude, confiée à Hérault Aménagement à l'issue d'un appel d'offre, est en cours. Nos objectifs sont clairs et précis : des espaces publics de qualité, des espaces verts, des logements dans lesquels les gens se sentent bien et ont envie de vivre. De plus, je ne suis pas convaincu que de faire des éco-quartiers coûte plus cher pour une commune que de laisser des terrains à des promoteurs qui font ce qu'ils veulent ! Quant au logement social, il ne peut être pour nous qu'à qualité environnementale, il doit même être une vitrine architecturale et environnementale pour le village.»



Photo CAUE 34

Au cœur du village, la poste, toujours en activité, occupe le rez-de-chaussée, alors que les deux étages vont être dédiés à des logements sociaux.

**chicane** : En tant qu'adjoint à l'urbanisme, pouvez-vous nous en dire plus sur les points forts de votre projet ?

• **Fabrice Fenoy** : «L'étude urbaine en cours sur le centre ville de Lunel-Viel porte sur les déplacements doux pour arriver progressivement à une semi-piétonisation du centre du village, dans une logique de développement durable. L'objectif premier est de lutter contre l'étalement urbain, nous n'avons presque plus de foncier disponible et nous voulons tenter de densifier l'habitat. Nous ne voulons plus de quartiers excentrés, inaccessibles sans voiture et, de ce fait, isolés de la vie sociale.

L'autre objectif vise la qualité environnementale et architecturale du site de la cave. Celle-ci est située en entrée de ville et doit donner tout de suite une perception de l'agglomération qui ressemble à quelque chose de qualité. Nous allons donc être très exigeants sur la qualité architecturale. Les aspects architecturaux et environnementaux vont nous fournir également des arguments de vente pour la partie libre du programme qui devrait permettre de financer une bonne partie du programme social.»

**chicane** : Y-a-t-il une réelle demande de qualité environnementale de la part de la population ?

• **Fabrice Fenoy** : «Surtout de la part de jeunes couples originaires du village et qui ont beaucoup de mal à se loger, vu les prix du marché. Il y a une évolution des comportements, mais c'est certainement aux collectivités locales d'impulser une dynamique, de proposer quelque chose pour que l'idéal de logement ne soit pas forcément le pavillon de 200 m<sup>2</sup>, entouré de son jardin, où on loge quatre personnes et qui est très consommateur d'espace. Il y a d'autres solutions plus inventives qui sont tout aussi agréables au quotidien, mais c'est aux collectivités locales d'en faire la démonstration.

Il faut bien se rendre compte que l'on n'a pas trop le choix, nous sommes dans une région qui a un très fort accroissement démographique. Si l'on regarde la superficie de Lunel-Viel, ce qui a été construit dans les cinquante dernières années a consommé deux ou trois fois plus d'espace qu'en 500 ans. Au bout d'un moment, il faut penser à ce que nous allons léguer aux générations futures, va-t-on leur laisser une croissance pavillonnaire qui a dévoré l'espace ?»

## FRONTIGNAN - LA PEYRADE

Commune de 22 800 habitants, située à 15 km de Montpellier

**chicane** : La ZAC des Pielles est un quartier très attendu, quelle est l'origine du projet ?

• **Pierre Bouldoire** : «On peut résumer l'histoire : c'est un site industriel où était implantée une raffinerie de soufre que la ville a acquis dans un état de délabrement avancé et sur lequel nous avons manifesté une volonté très forte de créer un quartier d'habitations qui soit en harmonie avec le centre ville tout proche et, en même temps, qui permette à cette ville d'accueillir un grand nombre de nouveaux habitants, tout en protégeant l'environnement et en reconstruisant la ville sur elle-même.

Sur les dix dernières années, la moyenne d'augmentation démographique est de 600 habitants par an ! Ces habitants-là, demandent à être logés le plus correctement possible et pour cela, on a le choix entre faire des lotissements dans les vignes, combler des étangs pour y créer des marinas ou au contraire, revenir vers des terres qui ont déjà été consommées, en l'occurrence ici par l'industrie, pour les réhabiliter et les réorienter vers un nouvel usage, celui de l'habitat. C'est un choix difficile à faire parce qu'il demande un investissement extrêmement important en volonté, en compétences, un investissement financier aussi, il ne faut pas le cacher. Mais nous estimons que ce choix est bon parce qu'il garantit la qualité de vie de cette ville pour au moins trente ans à venir.»

**chicane** : Comment ce vaste programme s'inscrit-il dans le futur de votre ville ?

• **Pierre Bouldoire** : «L'éco-quartier du soufre est en fait un des maillons de notre chaîne de réhabilitation, nous essayons d'avoir une politique cohérente, car en même temps que nous urbanisons ici, nous avons vendu 30 hectares de délaissés d'étangs au conservatoire du littoral.

Nous avons la volonté d'accueillir des gens, sans détruire ce



La réhabilitation d'une friche industrielle justifie pleinement l'implantation d'un éco-quartier en continuité de la ville.

qui les attire c'est-à-dire l'environnement naturel. Le projet de l'éco-quartier des Pielles est une des pièces de notre PLU, il illustre notre volonté de reconstruire Frontignan sur elle-même.»

**chicane** : Quelle est votre position au regard du logement social ?

• **Pierre Bouldoire** : «Le logement social est, pour la puissance publique, un fer de lance extrêmement important. Par le biais du logement social, tout comme dans l'acte d'aménagement dans le cadre d'une ZAC, la volonté publique

Dans la conception de la ZAC des Pielles, la prise en compte de l'îlot de chaleur urbain est un des aspects intéressants. Au sein d'une même ville, des différences notables de températures existent en fonction de l'occupation du sol, de l'orientation des bâtiments, des activités humaines, etc... Ces sortes de « bulles de chaleur » peuvent être réduites par des choix pertinents qui ont trait à la composition urbaine, la conception architecturale et le choix judicieux de matériaux en fonction de leur capacité à absorber ou réfléchir l'énergie solaire.



L'influence des vents détermine notamment la composition du nouveau quartier

se manifeste. Nous sommes, aménageurs et constructeurs, à 20 ou 25% de logements sociaux qui seront créés, c'est une proportion largement suffisante pour montrer l'exemple. Nous allons construire, grâce à nos partenaires et en l'occurrence, Hérault Aménagement, un quartier avec du logement social, qui sera de très très bonne qualité.

Le logement social traîne derrière lui une mauvaise image. J'invite toutes celles et tous ceux qui ont encore l'idée que le logement social est un habitat dégradé, à venir à Frontignan- La Peyrade voir ce que les opérateurs compétents ont fait en concordance avec une volonté politique forte. Nous avons sur cette ville 18% de logements sociaux que la plupart des occupants ne veulent pas quitter. Pas seulement parce qu'il est difficile de se reloger ailleurs, mais parce que c'est du logement de qualité. Dans l'éco-quartier des Pielles, nous allons amplifier ce mouvement, le logement social sera à haute qualité environnementale.»

**chicane : La qualité et le confort de vie vous semblent-ils prioritaires ?**

• **Pierre Bouldoire :** «Quand nous voulons faire un quartier à haute qualité environnementale, nous disons tout simplement que nous n'allons pas sacrifier tous les autres facteurs au seul facteur économique. Nous souhaitons et nous mettons en place des moyens de transports en commun qui vont relier ce quartier au centre ville et plus globalement à l'ensemble des villes du bassin de Thau.

D'ailleurs, la construction du quartier des Pielles va de pair avec le déplacement de la gare de Frontignan afin qu'elle devienne plus accessible. Le développement durable est une notion globale, on ne peut pas extraire tel ou tel aspect parce qu'il nous paraîtrait le plus simple, le moins coûteux, le plus plaisant. Non, le développement durable c'est justement trouver une harmonie entre un grand nombre de facteurs qui, assemblés, concourent à un confort de vie bien meilleur que celui que nous connaissons aujourd'hui.»

**chicane : L'implantation de services est-elle indispensable à l'inscription du quartier dans la ville ?**

• **Pierre Bouldoire :** «Pour nous, la mixité sociale, la mixité des paysages, mais également la proximité des services publics, sont des éléments fondamentaux car ils concourent au confort des habitants d'une ville. Un quartier comme les Pielles ne peut pas être pensé sans l'implantation de services publics importants, la trésorerie va s'installer dans ce nouveau quartier, ainsi que la médiathèque. Autrement dit, les futurs habitants trouveront à proximité des services, mais les résidents d'autres quartiers seront amenés à y venir.»

**chicane : Comment s'établissent les relations entre tous les intervenants et avec la population ?**

• **Pierre Bouldoire :** «La réussite d'un tel projet passe par la conjonction d'efforts faits par de nombreuses personnes. Dans l'équipe constituée pour réaliser l'éco quartier des Pielles, je compte la population vers laquelle nous sommes allés au travers de réunions publiques. Il est vrai qu'un projet de cette ampleur, avec un tel impact, ne peut pas se faire contre la population.

Mais au-delà de cette détermination, il faut aussi des techniciens de très grande qualité et qui acceptent de se fondre dans une équipe d'ensemble. Il faut des architectes qui permettent aux autres de comprendre ce qu'ils sont en train de faire. Nous travaillons avec le cabinet de Pierre Tourre qui nous semble une des personnes qui a le plus réfléchi à la question du développement durable et avec Hérault Aménagement, mais rien n'est dû au hasard, leurs compétences ont été mises en compétition et jugées les meilleures pour réussir ce type d'équipements.

Nous sommes avec des professionnels qui, dans leurs projets, intègrent des facteurs qui sont souvent laissés de côté. Les aménageurs, par exemple, intègrent le facteur de dialogue avec la population, ils ne considèrent pas que c'est du temps perdu. Ils considèrent aussi que les élus ont des objectifs respectables et que la technique ne doit pas écraser cette volonté politique. Lorsque nous avons annoncé la mixité d'habitat comme critère, des économistes ont signalé les aspects contraignants pour les promoteurs. Il a fallu, pour trouver un réel équilibre, que chacun vienne avec une véritable volonté de réussite et c'est cette équipe avec laquelle nous sommes en train de formaliser ce projet». ■

## «LES GRANDS SITES À L'ÉPREUVE DE LA PHOTOGRAPHIE»

**10<sup>èmes</sup> Rencontres des Grands Sites**  
 Au Pont-du-Gard les 23 et 24 octobre 2008

**Une épreuve, c'est aussi l'autre nom que porte une photographie, associer les deux termes n'est pas innocent. Et surtout lorsque l'on traite du paysage, bien au contraire, cela s'avère judicieux. Il est, en effet, très difficile de faire se rencontrer sur une même vue, l'identité d'un territoire et l'idée que l'on s'en fait. Une véritable épreuve.**

*Quelle image ? Emblématique, pittoresque, artistique, technique...*

*Va-t-elle dans le sens de la démarche identitaire d'un territoire ? L'image peut-elle être un outil de consensus ? La notion d'échelle de territoire est très importante : à quelle échelle se pose le regard ? A quelle échelle voulons-nous ou pouvons-nous intervenir ?*

*Quelles images, pour quels observatoires ? Comment la photographie peut-elle révéler les problématiques ? Quels photographes ? Artistes ? Techniciens ? Comment les choisir ? Comment leur passer commande ? Comment utiliser ces observatoires ? Quels outils en tirer ? Archivage, gestion, sensibilisation, information... Comment gérer ces données ?*

Autant de questions posées lors de ces 10<sup>èmes</sup> Rencontres des Grands Sites, qui se sont déroulées sur le site du Pont-du-Gard. Le thème de la photographie, choisi cette année pour nourrir la réflexion des participants, est d'autant plus d'actualité que les sites qui voudront avoir le label GRANDS SITES DE FRANCE® devront obligatoirement mettre en place un «Observatoire Photographique.» De nombreuses méthodes de mise en place sont possibles, soit très techniques, soit plus artistiques ou plus participatives.



Photo F. Hébraud ©

*Image extraite de l'Observatoire du Grand Site du Pont-du-Gard mis en place en 1998.*



Observatoire National Photographique du Paysage  
Saint-Paul-et-Valmalle, Hérault - 1992 - ©Photo R. Depardon.



Observatoire National Photographique du Paysage  
Saint-Paul-et-Valmalle, Hérault - 2008 - ©Photo F. Hébraud - CAUE 34

### Des expériences partagées

- **Le Grand Site des Gorges du Gardon** (30 km<sup>2</sup>) a opté pour une approche très rigoureuse et méthodique, croisant cartographies, vues aériennes et 76 photographies au sol reconduites chaque année, enrichissant ainsi une très grande base de données. Les problèmes qui se posent touchent à l'utilisation de cette masse d'informations et aux moyens humains et matériels que cette approche impose.
- Une autre manière consiste à décider, d'emblée, que cet Observatoire sera, avant tout, un outil de gestion au quotidien du site, comme cela est actuellement le cas au **Pont-du-Gard**. Un carnet de gestion regroupant les séries est visé chaque année par le comité de pilotage, qui décide des mesures à prendre. Le territoire couvert, plus restreint (1,6 km<sup>2</sup>) s'accommode très bien de cette pratique. De la gestion avant tout, mais des outils de sensibilisation et d'information ont déjà été réalisés ou sont au programme.
- **L'Observatoire Photographique des Territoires du Massif Central** (OPTMC), quant à lui, propose une méthode beaucoup plus participative. Habitants, usagers, élus, professionnels de l'aménagement apportent leurs regards, leurs commentaires. Le but final de cette méthode consistant à sensibiliser et éduquer

tous les publics pour faire émerger une véritable culture du paysage. De nombreuses commandes ont, déjà, été réalisées par l'OPTMC, sur des sujets aussi variés que des contrats de rivière, des chartes paysagères ou des problématiques d'aménagements importants entraînant des impacts paysagers et sociaux tels que la création de l'autoroute A9... Chaque commande s'accompagnant presque systématiquement d'une exposition. Infos sur internet : <http://poptmc.free.fr>

- **L'Observatoire National Photographique du Paysage**, créé en 1991 par le ministère de l'Environnement, regroupe, quant à lui, 19 itinéraires. Jean-François Seguin, directeur du Bureau des Paysages, au Meeddat, a présenté le document contenant la méthode de mise en place d'Observatoires, fruit de ces expériences. Pratique et adaptative, cette méthode a le mérite d'être claire et de pouvoir éviter un certain nombre d'erreurs. Un comité oriente le photographe «en fonction des lieux qui posent questions et des questions qui se posent». Le parti pris, y est cependant très fort. «Si l'on veut un bon travail, on prend un bon professionnel!». En d'autres termes, la première mission de l'Observatoire doit être confiée à un artiste photographe qui propose un autre regard sur le territoire concerné. Comme cela a été le cas sur le département de l'Hérault, avec la première mission confiée à Raymond Depardon en 1992. Un minimum de 40 vues correspondant à un «projet photographique» semble nécessaire. Ces images doivent être légendées par le comité de sélection et le photographe. Un organisme pérenne doit pouvoir assurer le suivi de ces Observatoires car ils s'inscrivent, bien sûr, dans le temps. Ces Observatoires nationaux ne doivent pas faire un état des lieux, mais bien un état des évolutions.

D'autres sujets, comme le droit à l'image ou la gestion et la mise en valeur de photothèques, ont été abordés. Les actes complets de ces rencontres seront édités d'ici le mois d'avril pour en restituer le contenu très riche. Pour se les procurer, il suffit de télécharger un bon de commande sur le site du Réseau des Grands Sites : [www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)

### Qu'est-ce qu'un Grand Site ?

Les Grands Sites ont en commun 3 caractéristiques :

- Ils sont classés au titre de la loi de 1930 sur «la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque»
- Ce sont des paysages emblématiques de la France qui attirent un très large public.
- Leurs gestionnaires sont engagés dans des démarches de tourisme durable et responsable.



### Le label GRAND SITE DE FRANCE®

L'Etat a créé le label GRAND SITE DE FRANCE® afin de soutenir l'action des gestionnaires. Ce label, marque déposée, est décerné aux gestionnaires des sites dont la réhabilitation est achevée et qui offrent au public un accueil à la hauteur de la qualité des lieux. Six membres du Réseau des Grands Sites de France l'ont reçu à ce jour : l'Aven d'Ornac, Bibracte-Mont Beuvray, le Pont-du-Gard, la Pointe du Raz, le Puy de Dôme et Montagne Sainte Victoire. Ce label exigeant, attribué par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, vient reconnaître que l'action des gestionnaires est conforme aux principes du développement durable. En adhérant au Réseau des Grands Sites de France, chaque site se fixe l'objectif de pouvoir l'obtenir un jour.

## ACCUEILLIR SANS SUBIR

**La question du stationnement dans les sites surfréquentés ne cesse de se poser. Si l'expérience des uns peut servir aux autres, chaque projet reste unique et doit composer avec son contexte humain et patrimonial.**

Les sites emblématiques sont souvent victimes de leur succès. Pour autant, ces fleurons de notre patrimoine appartiennent très souvent à de petites, voire de très petites communes, surprises par l'afflux sans cesse croissant d'une population de visiteurs sans avoir, pour autant, les moyens financiers à la hauteur des équipements à réaliser. Si l'intérêt notamment économique est indéniable, le revers de cette situation l'est moins, en particulier pour les résidents qui souffrent en permanence de nombreux désagréments qui peuvent tourner en cauchemar. Ici, une dame est prisonnière parce qu'une voiture bloque sa porte, là, une autre découvre régulièrement des débris dans son jardin, ailleurs certains ont le sentiment d'être sans arrêt sous l'œil des visiteurs... D'autres problèmes plus graves se greffent aux premiers comme le stationnement anarchique fermant le passage aux véhicules de secours et mettant ainsi en péril la sécurité des habitants. Sans oublier l'atteinte portée au patrimoine et sa déqualification.

Chacun se fait fort de trouver des solutions, ménageant les uns, rassurant les autres, verbalisant à tour de bras, quelques-uns ont recours à des systèmes d'interdiction de stationner souvent pire que la présence des voitures elles-mêmes. Les aménagements se déclinent sous forme de mobiliers urbain qui renforcent davantage les conflits d'usage plus qu'ils ne les résolvent, où jardinières, potelets, barrières, panneaux d'interdiction ou bornes, se disputent la vedette. Le résultat est, la plupart du temps, à la hauteur du problème c'est-à-dire catastrophique.

### A chaque contexte sa solution

La qualité des aménagements aura une incidence directe sur l'ensemble du village, en effet, la plupart du temps le seul aménagement d'une aire de stationnement ne suffit pas. Il faut presque toujours considérer la question de façon globale pour mettre en cohérence les enjeux patrimoniaux locaux ou les aménagements existants, avec le programme projeté.

Dans tous les cas, il faudra trouver la juste mesure entre un aménagement minimum souvent insuffisant et un suréquipement qui risque de faire perdre au site, qu'il soit naturel ou urbain, ce qui fait son attrait. Les aspects financiers sont d'autres éléments à prendre en compte, en effet, les communes sont contraintes de prendre en charge des aménagements coûteux qui ne sont pas à l'échelle de leurs finances. Seuls, des partenariats pensés dans le cadre de communautés de communes, ou l'obtention d'aides de la part de collectivités ou de l'Etat, arrivent à faire aboutir les projets.

Les aspects humains ne sont pas les moindres, car s'il est vrai qu'habiter un beau site est source de fierté et de satisfaction, les habitants deviennent, qu'ils le veuillent ou non, des hôtes.

Et s'ils en acceptent les avantages, ils doivent en accepter certaines contraintes pour entrer dans un mode de relations habitants/visiteurs impliquant un changement d'état d'esprit qui n'est pas toujours évident.

### Dans l'Hérault

Plusieurs exemples dans l'Hérault donnent le ton, les aménagements du Pont-du-Diable sont désormais une référence (voir **chicane** 79), renforçant ceux, déjà en place à Saint-Guilhem-le-Désert. On peut également citer Mourèze qui a su trouver des solutions en proposant plusieurs sites de stationnements, ou encore Villeneuve-les-Maguelone avec la problématique liée au bord de mer. Dernier-né des aménagements, celui de Minerve.



*La nouvelle aire de Minerve, en bordure de Causse*

## Un belvédère accueillant

**Minerve, 110 habitants, village emblématique du département, est classé parmi les plus beaux villages de France. Forteresse naturelle, la cité et les gorges calcaires qui la cernent forment un ensemble très original et surprenant. Son environnement, structuré par les vallées de la Cesse, du Brian et les ponts naturels, est également exceptionnel.**



Document Valérie Labarthe

*Minerve, vu depuis la nouvelle aire stationnement de Bouys*

En novembre 2000, la municipalité de Minerve, qui doit faire face à une augmentation toujours croissante de la fréquentation touristique -plus de 350 000 visiteurs par an- réunit le SDAP, la DRAC, le CDT, le CG, l'ADAPAM (Association pour le Développement et l'aménagement du Pays Minervois) et le CAUE pour recueillir leur avis sur cette problématique. L'ensemble des participants souligne unanimement l'intérêt d'une préservation et d'une mise en valeur du site et la nécessité de mettre en place une stratégie globale d'intervention sur Minerve et ses abords.

La commune adhère au principe de se doter d'un projet global de valorisation avec l'objectif de définir un programme d'actions détaillé et cohérent. Un groupe de travail se constitue, en février 2001. L'ADAPAM et le CAUE assistent la commune pour l'élaboration d'un cahier des charges, définissant le contenu de la mission, et l'organisation de la sélection d'une équipe.

L'équipe, sélectionnée en juin 2001, est constituée de l'agence INCA Architecture mandataire, associée à Régis Nebout architecte du patrimoine, Gilles Amphoux paysagiste, Pascale Deffayet architecte-urbaniste. Elle conduira sa mission durant un an, pour aboutir à une restitution du travail devant les habitants en juillet 2002. La mise en œuvre du projet global se décline à travers plusieurs thèmes d'actions : la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, la gestion et l'organisation de l'accueil et de l'information touristique et la découverte de Minerve et ses abords.

### La concrétisation du programme

Deux réalisations sont lancées par la commune en 2003 : la rénovation des remparts et l'aménagement de l'aire

d'accueil des visiteurs. Dans le programme, l'organisation du stationnement prévoit des aires de stationnement distinctes pour les résidents et les visiteurs. Déjà, préexistait un vaste parking dédié aux visiteurs en surplomb du village, à l'Est de celui-ci. Mais son mauvais état et l'absence de tout aménagement, dénaturait fortement le paysage. Sa transformation en véritable aire d'accueil et sa requalification paysagère marquent ainsi la poursuite du programme. Toutefois, la régulation du flux des véhicules reste encore à résoudre. Des solutions sont envisagées dans l'étude globale comme : un système de circulation alternée pour sécuriser les croisements, un nouveau raccordement routier, ainsi qu'une signalétique renforcée et adaptée.

### Sobriété et respect du site : maîtres mots du scénario retenu

La consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de l'aire du Bouys a porté, non seulement sur la conception paysagère du site, mais également sur la création de deux bâtiments d'accueil. Après mise en concurrence, Valérie Labarthe paysagiste, mandataire, et André Théron, architecte sont sélectionnés en 2004.

Dans un premier temps l'équipe de concepteurs propose deux scénarios schématiques, support de discussion en préalable à la validation de l'avant-projet. Ces scénarios présentent



Document CAUE de l'Hérault

*Des cheminements en stabilisé relient les différents niveaux.*

des principes communs visant à intégrer au mieux l'aire dans le paysage et permettent de définir les principes du projet définitif. La proposition retenue s'articule autour de trois plateaux soutenus par des murets en pierre sèche, en référence aux murets de soutènement des vignes alentours. Ces étagements qui obéissent aux courbes de niveaux, permettent de prendre en compte les 12,5 % de la pente naturelle du terrain, de diminuer l'impact visuel des voitures, d'organiser les cheminements piétons et d'orienter les vues. Le revêtement de sol, en tri-couche gravillonné, contribue par sa teinte ocre, à l'intégration de l'aire dans son environnement.

Les plantations renforcent le parti d'aménagement. Les murets de soutènement sont plantés, des surfaces boisées sont disposées autour des stationnements minimisant leur impact visuel depuis Minerve tout en les organisant dans le couvert végétal existant.

### Matériaux et végétaux locaux

Les végétaux existants sur le site, oliviers et cyprès, sont conservés. Les arbres et arbustes à planter sont choisis pour leur feuillage et leur résistance à la sécheresse : arbres de Judée, chênes verts, arbousiers, filaires, chalefs et viornes.

Les deux constructions projetées, un accueil de 72 m<sup>2</sup> et un bloc sanitaire de 57 m<sup>2</sup>, masquent un réservoir existant en béton. Encastrés dans le relief, parallèlement aux courbes de niveau, les deux bâtiments ont un parement en pierres identiques à celles des murs de soutènement. Leurs toitures sont végétalisées d'une pelouse sèche adaptée au milieu. Les volumes des bâtiments, volontairement simples, sont contemporains et discrets, aptes à s'intégrer dans ce site sensible

Après montage du dossier de financement et consultations des entreprises, les travaux débutent en septembre 2007, l'aire d'accueil est livrée en juin 2008.



Document Valérie Labarthe

A l'image des falaises, les murs en pierre soutiennent les différents niveaux. Ces étagements diminuent l'impact visuel des stationnements. Le creux des murs de soutènement est planté de végétation basse.



Document CAUE de l'Hérault

Le vitrage est masqué par les murs de pierre pour mieux les protéger du soleil : juste deux bâtiments qui attendent la patine du temps pour mieux se faire oublier.



Document Valérie Labarthe



Document Valérie Labarthe

#### FICHE TECHNIQUE

**Maîtrise d'ouvrage :** Commune de Minerve  
**Conseil à la maîtrise d'ouvrage :** SDAP et CAUE 34  
**Maîtrise d'œuvre :** Mandataire : Agence Valérie Labarthe, architecte paysagiste, assistée de Mathieu Carayon / Architectes associés : AAT

Architecture, André Théron, assisté de Tristan Cousinié.  
**Programme :** 120 places de stationnement, 1 bloc sanitaire, 1 bâtiment d'accueil  
**Coût total des travaux effectués :** 813 000 € HT  
**Surfaces :** aire : 6 500 m<sup>2</sup> - bâtiments : 72 m<sup>2</sup> et 57 m<sup>2</sup>



## RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES D'ARLES UNE RENTRÉE 2008 EN IMAGE

*«Personnellement, j'oscillerai toujours, tout en maintenant le cap d'un fil d'Ariane mystérieux, entre la pureté des structures et l'ivresse des ornements. Car la couture, c'est les deux en même temps.»* Christian Lacroix

### Et l'architecture ?

Pour leur 3ème participation à la manifestation «une rentrée en image», les CAUE des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault ont saisi l'opportunité de la participation de Christian Lacroix comme directeur artistique invité des Rencontres Photographiques d'Arles 2008, pour proposer aux collégiens et lycéens la présentation d'une collection d'architecture contemporaine.

Une des tendances de l'architecture, aujourd'hui, est en effet de parer les édifices de revêtements variés : résilles, filtres, bardages colorés, mantilles, verres sérigraphiés, murs végétaux comme autant d'habits affirmant leurs caractères.

### Les trois temps des activités :

- **Une visite** de la plus grande Halle des Entrepôts SNCF d'Arles, ancienne cathédrale industrielle, dont la métamorphose en un lieu de culture et d'innovation a été confiée par la région PACA associée à la ville d'Arles, aux architectes Alain Moatti et Henri Rivière : toiture-écran aux 130 000 diodes, cellules photovoltaïques, pignon de verre revêtu d'une mantille d'acier. Cette visite a été complétée par la découverte du projet global d'aménagement du site des anciens ateliers SNCF, rendu possible grâce à la fondation LUMA qui en a confié l'étude à Franck Gehry.

- Collégiens et lycéens ont assisté à la **projection d'un diaporama** présentant des analogies entre projets d'architecture contemporaine aux revêtement divers et modèles de grands couturiers.

- **Un atelier de confection** a permis à chaque élève de proposer, en maquette, un autre habillage pour la façade-pignon de la grande Halle. Une véritable collection est née, faite de plumes, calque, paille, laine, raphia, papiers colorés, papier, soie. Cette garde-robe est désormais précieusement mise en mémoire photographique.



Louise



Mélissa



Annabelle

\* 14 lycées et 7 collèges des académies de Montpellier et d'Aix-Marseille ont participé à cette présentation.



## De l'architecture dans les collèges et lycées !

1998 • 2008 / 10 ans d'actions de sensibilisation  
avec les CAUE de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et l'Académie de Montpellier

Depuis la rentrée universitaire 1998, des étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier ont choisi de consacrer leur stage obligatoire de formation pratique en Master, à des actions de sensibilisation à l'architecture et à la ville, auprès de collégiens et lycéens de l'Académie de Montpellier.

L'Ensam, les CAUE de l'Aude, du Gard et de l'Hérault et le Rectorat, partenaires dans cette initiative, ont obtenu chaque année le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon. En 10 ans, 48 actions ont été conduites par 64 étudiants dans 36 collèges et 3 lycées des départements de l'Aude, du Gard et de l'Hérault.

Pour marquer ces 10 années, une exposition, réalisée par le CAUE de l'Hérault, a été inaugurée et présentée à l'école d'architecture du 20 au 27 octobre 2008 et au Conseil

Général le 19 novembre. Son caractère itinérant lui permet d'être accueillie dans des collèges et lycées qui souhaiteraient développer de telles actions.

Lors de l'inauguration **Chantal Serieux**, professeur chargée de mission Architecture à la DAAC, Rectorat, **Brigitte Mias**, chef du service des Métiers de l'architecture et de la valorisation, Ensam, **Norbert Chautard**, **Nicolas Crégut**, enseignants à l'Ensam et **Odile Besème**, architecte, chargée de mission au CAUE de l'Hérault entourent le directeur de l'Ensam **Thierry Verdier**.

### FICHE TECHNIQUE

L'exposition se compose de 7 panneaux, en toile de bâche, d'un format vertical de 80 X 120 cm. Des œillets permettent son accrochage sur tous supports.

Prêt gratuit sur demande écrite au CAUE de l'Hérault, sous conditions fixées par une convention de prêt.



## Exposition - profil bois

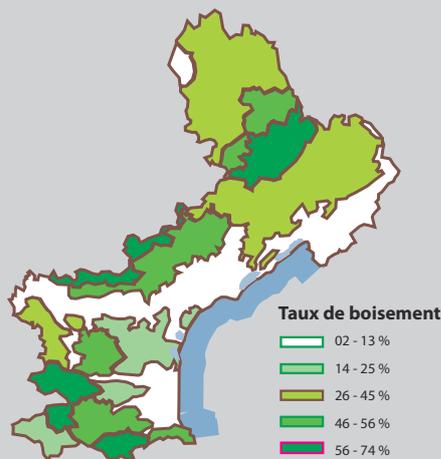
### LE BOIS ET L'ARCHITECTURE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'union régionale des CAUE Languedoc-Roussillon met la dernière touche à une exposition sur l'architecture en bois dans cette région. Cette exposition itinérante est illustrée d'exemples choisis dans chacun des cinq départements qui la composent et présente, outre les atouts du matériau bois dans la construction, les enjeux de son utilisation en tant que ressource locale.

La notion de développement durable est aujourd'hui une préoccupation dont nul ne conteste plus l'importance. En architecture comme dans beaucoup d'autres secteurs d'activités, sa traduction dans les pratiques suppose une connaissance des enjeux, des techniques et un engagement de tous les acteurs.

Matériau entièrement renouvelable, l'utilisation du bois dans la construction apporte des réponses concrètes, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. A cette dimension s'ajoutent les qualités techniques, esthétique, économiques, mais aussi symboliques de ce matériau. Pour toutes ces raisons et grâce aux constantes évolutions des techniques et des savoir-faire, le bois retrouve progressivement une place majeure dans l'art de bâtir.

#### Le bois, une ressource locale • La forêt en Languedoc-Roussillon



En Languedoc-Roussillon, la surface forestière couvre près de 1 000 000 hectares, soit un taux de boisement de 37%, contre environ 29% pour la moyenne nationale.

La forêt régionale est en pleine extension, sa surface a doublé au cours du XXème siècle et continue de progresser à un rythme de plus de 2% par an.

Malgré tout, la production forestière du Languedoc-Roussillon est l'une des plus faibles de France en raison du caractère méditerranéen des formations végétales qui composent la forêt et des conditions difficiles d'exploitation (pentes fortes, desserte insuffisante...). Elle représente environ 3% de la production nationale. L'Aude et la Lozère totalisent 50% de la production à eux seuls.

75% de la surface du Languedoc-Roussillon appartient à des propriétaires privés ; la majorité des parcelles est de petite taille, ainsi 85 % des propriétaires privés détiennent 20% de la surface forestière privée. Ceci explique en partie la difficulté d'avoir une politique de valorisation du bois efficace.



#### Maison suspendue à Cabrials dans l'Hérault

##### Le bois pour une intervention respectueuse du site.

Cette maison se situe en limite du village de Cabrials, au contact du paysage du causse. La partie basse du terrain étant rendue inondable par un petit ruisseau sec dévalant du causse, le bâtiment s'installe sur le point haut et projette dans le vide une terrasse suspendue et une chambre indépendante. La terrasse, ombragée et ventilée, offre une vue splendide sur le paysage. L'habitation s'abrite sous une toiture portée par une charpente traditionnelle en sapin et les murs sont en ossature bois. La ventilation naturelle permet de satisfaire à un bon confort thermique durant l'été. Le choix du bois, comme matériau de construction, est particulièrement approprié dans le cas de sites fragiles ou difficiles.

**Maitrise d'œuvre :** Jean-Claude Ventalon, architecte (Montpellier)

**Entreprise bois :** Exposito Charpentres - Cabrials (34)

**Réalisation :** 2005

**Coût :** 180 000 € (vrd compris)

**Surface :** 110 m<sup>2</sup> habitable



## Gîtes ruraux à Fraïsse-sur-Agout dans l'Hérault

### **Le bois pour des vacances «nature».**

Situé au cœur du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, le Campotel occupe les berges de la rivière Agout. Son extension récente sous la forme de gîtes, affiche des qualités architecturales répondant au souci de maintenir une proximité avec l'environnement naturel. Les six unités autonomes, de 60m<sup>2</sup> chacune, sont construites en ossature bois et profitent du réseau de chauffage bois collectif, mis en œuvre par la commune pour chauffer ses bâtiments communaux. Les six unités sont équipées de cheminées et bénéficient d'un espace extérieur de jardin et terrasse.

**Maîtrise d'œuvre :** Christain Piro (Montpellier), Benoit Gillet, architectes associés

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes de la montagne du Haut-Languedoc

**BET :** Jacques Anglade (66)

**Entreprise bois :** Toitures Montiliennes - Montelimar (26)

**Réalisation :** 2004

**Coût :** 540 000 €.



## Surélévation à Montpellier dans l'Hérault

### **Le bois pour une extension.**

Cette maison est située en bordure du village de Clapiers à la périphérie de Montpellier. Construite dans les années 60, elle abrite une famille qui, les enfants grandissant, commence à s'y sentir à l'étroit. Elle fait appel à un architecte pour qu'il crée deux chambres supplémentaires indépendantes pour les enfants. La maison étant installée au milieu de la parcelle, il était impossible d'envisager une extension de celle-ci sur le côté, et l'architecte a donc décidé de surélever la toiture. L'utilisation du bois s'est tout de suite imposée comme la solution technique la plus simple. C'est un matériau léger et très rapide à mettre en place, qui permet d'éviter toute reprise de la structure existante (fondations et murs porteurs). Cette option a permis une occupation des lieux pendant le chantier.

**Maîtrise d'œuvre :** Samuel Tamisier

**Maîtrise d'ouvrage :** privé

**Entreprise :** Structure Bois - Couverture (34)

**Surface :** extension 65 m<sup>2</sup> - partie existante rénovée 68 m<sup>2</sup>

**Réalisation :** 2004

**Coût :** 108 900 €. honoraires compris

## FICHE TECHNIQUE

L'exposition se compose d'une vingtaine de panneaux perforés d'un format vertical 80 x 120 cm sur support toile de bâche. Les 3 premiers panneaux présentent le bois en tant que ressource locale propre à notre région, les qualités du matériau, les différents systèmes constructifs. Les panneaux suivants illustrent par département, des réalisations de programmes de maisons individuelles (neufs, réhabilitations et extensions), d'équipements publics, d'aménagements urbains, de bâtiments agricoles, dans les paysages urbains mais aussi ruraux.

L'inauguration de l'exposition est prévue au début de l'année 2009. Cette exposition a été financée par l'Union Régionale des CAUE et la DRAC L-R.

## CONSULTANCE BOIS

### **Calendrier 2009 des permanences**

Jean-Marie Haquette, délégué régional du comité national pour le développement du bois (CNDB) reçoit architectes, maîtres d'ouvrages, particuliers, sur rendez-vous au CAUE de l'Hérault.

### **Prochaines permanences :**

15 janvier, 5 février, 5 mars 2009

à partir de 9 heures.

Rendez-vous au 04 99 133 700

19 rue Saint Louis - Montpellier.

## • Conférences

### «Café patrimoine et architectures»

Rendez-vous mensuel organisé par l'Association Patrimoine et Architectures - **3 décembre** : «On y va direct ?» par Francis Soler, architecte.

**14 janvier** : «La photographie, repère des représentations, du projet de paysage» par Pierre Enjelvin, photographe, directeur de l'Observatoire photographique du Massif Central. A 20 h à l'Atelier, 4 rue Rebuffy à Montpellier. Tél : 04 67 57 47 23.

Rens : Association Patrimoine et architectures. Tél : 04 67 639 589.

### «6ème Cycle de conférences Urbanisme, Architecture, Habitat»

Organisé par le CAUE du Gard au Lycée Daudet de Nîmes.

**Judi 18 décembre** à 18h30 : «Ouverte pour donner, ouverte pour recevoir, la devise de Chandigarh», par Gérard Huet, architecte.

**Judi 22 janvier** à 18h30 : «La demande urbaine contemporaine d'habitat» par Yves Chalas, sociologue, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble. CAUE 30 : 04 66 36 10 60.

## • Manifestations

### «L'alimentation, un défi pour l'homme et l'environnement»

Thème d'une série de manifestations organisées par la Maison départementale de l'environnement. Expositions, conférences, sorties pour tous les publics. **Jusqu'au 28 décembre** au Domaine de Restinclières de Prades-Lez, mais aussi à l'antenne d'Olargues et à l'Hôtel du Département de Béziers. Programme complet : [www.herault.fr/environnement](http://www.herault.fr/environnement) MDE Prades. Tél : 04 99 62 09 40.

## • Formation

### «L'architecture consulte la médecine»

Séminaires organisés par le Pôle régional de formation continue des professionnels de l'architecture et de l'aménagement en Languedoc-Roussillon, en collaboration avec le Comité Régional d'Education pour la Santé et l'UFR de Médecine de Montpellier. Objectifs : Favoriser la rencontre de professionnels issus de formations différentes, dans une même perspective d'approche globale de la santé. Formation sous la responsabilité de François Rosell, architecte enseignant. Frais d'inscription : 75 Euros par séminaire.

**18 et 19 décembre 2008** : «Accompagner les personnes âgées»

**22 et 23 janvier 2009** : «Les risques sur les lieux de travail».

Rens : Laure Deligne, Formation Continue Ensam. Tél : 04 67 91 71 11

## • Salon

### «EnerGaïa»

Salon international des énergies renouvelables et de l'éco-construction organisé par la Région Languedoc-Roussillon et l'Ademe. Trois journées de conférences, 300 exposants internationaux, un forum international d'affaires, une section éco-construction méditerranéenne... **du 10 au 12 décembre** au Parc des Expositions de Montpellier. Programme complet et rens. : [www.energaia-expo.com](http://www.energaia-expo.com)

## • Concours / Appel d'offres

### «Architectures vives de Montpellier»

Appel à projets lancé par l'Association Champ Libre pour la réalisation de 10 interventions artistiques en ville, devant révéler une relation intime entre une architecture contemporaine, une installation et un site patrimonial.

Candidatures à adresser **avant le 15 décembre**.

Rens : [asso\\_champlibre@yahoo.fr](mailto:asso_champlibre@yahoo.fr)

### «Les rubans du patrimoine 2009»

15<sup>ème</sup> édition du concours organisé par l'Association des Maires de France, Dexia, la Fédération Française du Bâtiment et la Fondation du Patrimoine. Objectif : récompenser des communes et structures intercommunales ayant réalisé, avec des entreprises du Bâtiment, des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

Candidatures à déposer avant le **31/01/2009**. Dossiers téléchargeables sur : [www.batiportail.com](http://www.batiportail.com)

### «Ecoquartier» / «EcoCités»

L'Etat souhaite favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville en lançant le concours «Ecoquartier», la démarche «EcoCités» ainsi que l'appel à projets «Transports collectifs». Candidatures : début mars 2009. Programmes complets : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## • Visites

### «Les balades du patrimoine»

Organisées une fois par mois par la Communauté de communes du Clermontois. Prochains rendez-vous : **Samedi 13 décembre** à 14h30

«Le hameau des Crozes» par les Amis de Crozes. RV à 14h, parking cave coopérative de Cabrières.

**Samedi 17 janvier** à 14h30

«L'homme et la pierre dans le centre de l'Hérault, de la préhistoire à nos jours» par Philippe Martin. RV à 14h, salle polyvalente de Brignac.

Rens : Lysiane Estrada.

Tél : 04 67 88 95 50.

### «Visites sur les énergies renouvelables et l'éco-habitat»

Organisées par l'Agence Locale de l'Energie de Montpellier.

Sur inscription (places limitées)

**Samedi 6 décembre** à 10 h : visite de l'installation d'une chaudière bois bûche couplée à du solaire thermique à Pezènes-les-Mines.

Tél : 04 67 95 72 21.

**Samedi 6 décembre** à 10 h : visite d'une maison bénéficiant d'une rénovation Effinergie d'une isolation extérieure et d'une VMC double flux à Cournonterral.

Tél : 04 67 13 80 90.

## • Expositions

### «Architecture de terre»

Réalisée par le laboratoire CRATerre de l'Ecole d'architecture de Grenoble, l'exposition présente une vingtaine de sites d'architecture de terre inscrits au patrimoine mondial.

A voir **du 1er au 18 décembre** à l'Ecole d'architecture de Montpellier. En accompagnement, l'Ecole organise une soirée le **4 décembre**, à 18 h, avec la présentation de l'ouvrage «Echanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue» aux Editions de l'Espérou par les auteurs Hubert Guillaud, Claire-Anne de Chazelles et Alain Klein, ainsi que la projection du film «les nouveaux habits de la terre» de François de Bayon. Rens. : Isabelle Bertrand. Tél : 04 67 91 71 12.

### «Thomas Huber. La langueur des losanges»

Peintures de l'artiste suisse traitant de l'espace et de son imaginaire à travers des compositions géométriques jouant avec les ombres, les reflets, la lumière.

**Jusqu'au 4 janvier 2009** au Carré d'Art de Nîmes. Tél : 04 66 76 35 70.

## • Documentation

### Dernières acquisitions

«Cusy Maraval architectes à Montpellier : conversation», Editions de l'Espérou, 2008

«Archi pas chère, volume 3 : extensions de maisons», Olivier Darmon, Ed. Ouest-France, 2008

«Haute densité : habitat contemporain», Alejandro Bahamon, Ed. L'Inédite, 2008

«Nouvelle architecture résidentielle», Bridget Vrenckx, Loft Publications, 2008

«The architecture of private residential complexes», Sergi Costa, Loft Publications, 2008

«Artisans des territoires de demain : palmarès des Jeunes urbanistes 2007», MEDDAT, Ed. Parenthèses, 2008

«Apprivoisez la densité ! Comprendre et mettre en œuvre des alternatives à l'habitat diffus et au mitage du territoire en Ile-de-France», CROAIF, 2008

«Over : visions aériennes de l'American way of life, une absurdité écologique», Alex S. MacLean, Ed. La Découverte, 2008

«Evaluer l'enveloppe financière prévisionnelle d'un ouvrage de bâtiment», MIQCP, 2008

«Maisons passives : principes et réalisations», Adeline Guermat, Ed. L'Inédite, 2008

«Construire une maison bioclimatique : conception et détails de la mise en œuvre», Franck Buland, Ed. L'Inédite, 2008

«Comment faire des économies avec l'écologie : crédit d'impôts, subventions, aides, expertises...», Jean-Marc Lorach, Ed. Puits Fleuri, 2008

«Logements sociaux à qualité environnementale», Film conçu par Michèle Bouis et Pascale Lakaf du CAUE de l'Hérault, réalisé par Luc Bazin de l'Unité audiovisuelle du Département de l'Hérault, 2008, 9 mn

«HLM et patrimoine : l'héritage de l'habitat social dans la Loire», Pierre Gras, Rachid Kaddour, Catherine Payen, Ed. Lieux Dits, 2008

«Les premiers logements sociaux en France», Youri Carbonnier, La Documentation Française, 2008

«Le fil des grands sites : créer et valoriser un observatoire photographique du paysage et des grands sites» Anne Yourc'h, Laure Maraval, Réseau des Grands Sites de France, 2008

«Les sites classés de A à Z : guide pratique de gestion des sites classés au titre de l'article 341-2 du code de l'environnement», DRE Rhône-Alpes, 2008

«Liste des monuments et sites protégés de l'Hérault» SDAP de l'Hérault, 2008

«Itinéraires photographiques : méthode de l'Observatoire photographique du paysage», Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, 2008

«Tourisme à la campagne», Claudine Desvignes, Les Cahiers Espaces n° 98, septembre 2008

**chicane**  
Président de la publication : Michel Guibal,  
président du CAUE de l'Hérault

Imprimé avec de l'encre végétale  
sur un papier Couché Moderne  
fabriqué à partir de pâte sans chlore

Imprimerie : Atelier Six / Tirage : 1 800 ex  
ISSN 1256 - 7450

**CONSEIL  
urbanisme  
de l'environnement  
de l'Hérault**

19 rue Saint Louis - 34000 Montpellier  
Tél. 04 99 133 700 / Fax. 04 99 133 710  
E. mail : [caueherault@caue34.fr](mailto:caueherault@caue34.fr)  
• <http://herault.caue-lr.org/>  
• <http://www.caue-lr.org/>



**Département  
Hérault**  
Conseil Général